

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du registre
des Décisions
du Maire**

DECISION DU MAIRE N° 2025-55

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, La proposition commerciale d'IMC du 16 mai 2025 pour la fourniture de panneaux « Baignade interdite »,

DECIDE

Article 1er :

d'accepter et de signer la proposition commerciale d'IMC du 16 mai 2025 pour la fourniture de 7 panneaux « Baignade interdite » pour un montant total de 130 € HT ;

Article 2 :

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 Commune, en dépenses de fonctionnement, à l'article 60633.

Fait à Saint-Germain/Ay,

Le 20 Mai 2025,

Le Maire,

Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le *21 mai 2025* ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.